



L'an deux mille vingt et un, 9 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 3 novembre 2021

Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise
ROMANET, Noémie SERRU,
Absents : Victoire BEAUJOU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/68 : Dépôt de dossier DETR 2022

Mme la Maire explique que le prochain dépôt de projet pour une demande de
financement DETR 2022 est le 15 décembre 2021. Après avoir présenté au conseil municipal,
les différents projets potentiels, celui-ci souhaite prioriser la rénovation de la grange-garage
communale afin de la transformer pour le temps scolaire d'une part en salle de motricité/Dojo
et d'autre part, en salle permettant l'accueil d'évènements culturels (lecture avec la
médiathèque, spectacles, expositions etc.). En temps hors scolaire, elle pourra accueillir
différentes activités associatives sportives et culturelles.

Mme la Maire rappelle le contexte en disant que l'école utilise très régulièrement la
salle des fêtes pour ses activités (motricité par exemple) ce qui réduit les plages horaires
disponibles pour l'activité des associations. L'année dernière une demande de financement a
été déposée auprès de la Préfecture, dans le cadre du Plan de relance pour un projet global
alliant création d'une salle de motricité/Dojo dans l'ancienne grange de la maison qui
héberge l'association Télémillevaches, l'extension du réseau de chauffage et la suppression
de deux chaudières fioul dans des bâtiments communaux et le changement de la chaudière
bois.

Ce dossier étant très lourd financièrement, le conseil souhaite le scinder en tranches
et commencer par la rénovation du bâtiment tout en prévoyant l'extension future du
chauffage.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le dépôt du dossier par tranche, pour 2022, il
s'agira de la rénovation de la grange et de l'étude de l'extension du réseau de chauffage, il
autorise Madame la maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et à signer tous les
documents afférents.

Fait à Faux-la-Montagne, le 12 novembre 2021,
La Maire,
Catherine MOULIN

